



13 septembre 2021

(21-6760)

Page: 1/2

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRESENTÉE PAR LA NAMIBIE

Addendum

La communication ci-après, dont la première version a été reçue le 19 août 2021, est distribuée à la demande de la délégation de la Namibie pour l'information des Membres.

Comme suite à la notification datée du 10 septembre 2019 (G/TFA/N/NAM/1), la Namibie présente une demande de report de la date définitive pour la mise en œuvre des dispositions ci-après sur la base de l'article 17 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Disposition	Intitulé/ description	Date définitive de mise en œuvre notifiée précédemment	Nouvelle date définitive pour la mise en œuvre	Motif du report
Article 1:1	Publication	31 décembre 2021	30 juin 2023	Aucune assistance technique et aucun soutien pour le renforcement des capacités n'ont été reçus pour la mise en œuvre de projets. Modification des délais de mise en œuvre des plans de travail en raison de la pandémie de COVID-19
Article 1:2	Renseignements disponibles sur Internet	31 décembre 2021	30 juin 2023	Aucune assistance technique et aucun soutien pour le renforcement des capacités n'ont été reçus pour la mise en œuvre de projets. Modification des délais de mise en œuvre des plans de travail en raison de la pandémie de COVID-19
Article 1:3	Points d'information	31 décembre 2021	30 juin 2023	Aucune assistance technique et aucun soutien pour le renforcement des capacités n'ont été reçus pour la mise en œuvre de projets. Modification des délais de mise en œuvre des plans de travail en raison de la pandémie de COVID-19
Article 3	Décisions anticipées	31 décembre 2021	30 juin 2023	Aucune assistance technique et aucun soutien pour le renforcement des capacités n'ont été reçus pour la mise en œuvre de projets. Modification des délais de mise en œuvre des plans de travail en raison de la pandémie de COVID-19

Disposition	Intitulé/ description	Date définitive de mise en œuvre notifiée précédemment	Nouvelle date définitive pour la mise en œuvre	Motif du report
Article 6:1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	31 décembre 2021	30 juin 2023	Aucune assistance technique et aucun soutien pour le renforcement des capacités n'ont été reçus pour la mise en œuvre de projets. Modification des délais de mise en œuvre des plans de travail en raison de la pandémie de COVID-19
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	31 décembre 2021	30 juin 2023	Aucune assistance technique et aucun soutien pour le renforcement des capacités n'ont été reçus pour la mise en œuvre de projets. Modification des délais de mise en œuvre des plans de travail en raison de la pandémie de COVID-19
Article 11:1	Liberté de transit	31 décembre 2021	30 juin 2023	Aucune assistance technique et aucun soutien pour le renforcement des capacités n'ont été reçus pour la mise en œuvre de projets. Modification des délais de mise en œuvre des plans de travail en raison de la pandémie de COVID-19
Article 11:3	Liberté de transit	31 décembre 2021	30 juin 2023	Aucune assistance technique et aucun soutien pour le renforcement des capacités n'ont été reçus pour la mise en œuvre de projets. Modification des délais de mise en œuvre des plans de travail en raison de la pandémie de COVID-19
Article 11:4	Liberté de transit	31 décembre 2021	30 juin 2023	Aucune assistance technique et aucun soutien pour le renforcement des capacités n'ont été reçus pour la mise en œuvre de projets. Modification des délais de mise en œuvre des plans de travail en raison de la pandémie de COVID-19
Article 11:5	Liberté de transit	31 décembre 2021	30 juin 2023	Aucune assistance technique et aucun soutien pour le renforcement des capacités n'ont été reçus pour la mise en œuvre de projets. Modification des délais de mise en œuvre des plans de travail en raison de la pandémie de COVID-19
Article 11:16	Liberté de transit	31 décembre 2021	30 juin 2023	Aucune assistance technique et aucun soutien pour le renforcement des capacités n'ont été reçus pour la mise en œuvre de projets. Modification des délais de mise en œuvre des plans de travail en raison de la pandémie de COVID-19